

THALES AVS FRANCE SAS
Campus Thales Bordeaux
75-77 Avenue Marcel Dassault
CS 50108
33701 Mérignac Cedex
France
Tel. : +33 (0)5 24 44 77 40
www.thalesgroup.com

Lettre d'engagement

Au terme des discussions ayant abouti à un accord portant sur le statut des personnels de TAVS France SAS entre le 31/12/2022 et la conclusion d'accords de substitution aux accords précédemment en vigueur aux seins des ex-sociétés constituant aujourd'hui TAVS France SAS la Direction s'est engagée sur les points suivants :

1. Maintien des réunions Inter établissements prévues dans le cadre de la période de transition : Engagement, pour l'année 2023, de maintien pour chaque OSR de 2 réunions inter-établissements / an + 1 dans le cadre des NAO (les modalités seront précisées dans le cadre de décisions ultérieures).
2. Modalités de calcul du nombre de JRTT et de jours travaillés 2023 selon les modalités ex-TAV pour l'ensemble des salariés TAVS France SAS
3. Evolution de carrière des techniciens : au cours du second semestre 2023 seront engagées des négociations sur l'évolution de carrière des techniciens dans le cadre du nouveau cadre conventionnel au sein de la métallurgie.
4. Egalité F/H : poursuite des analyses relatives aux flux d'entrées/sorties et analyse des causes. Inscription de ces analyses dans le cadre du plan d'actions triennal.
5. Le crédit d'heures complémentaire prévu dans l'accord de méthodes (20 heures par DSC) est maintenu pour l'année 2023.
6. Dans le cadre de la continuité des temps choisis (même en cas de modifications des modalités) maintien des conditions antérieures relatives aux cotisations retraites.

Vélizy, le 22 décembre 2022



Pascal BOURGOIN
Directeur du Développement Social
THALES AVS France SAS